



Massy, le 4 décembre 2019

Carrefour annonce le succès de la cession d'actions Argan

CRFP 8 (le « **Cédant** »), société contrôlée par Carrefour, annonce le succès de la cession de 1 110 598 actions ordinaires Argan (la « **Société** »), représentant environ 5% du capital de la Société. Le placement a été réalisé par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels au prix de 71,75 euros par action pour un montant total d'environ 79,7 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, le Cédant détiendra 0,2% du capital et des droits de vote de la Société et s'est engagé à conserver l'intégralité de sa participation pour une période expirant 90 jours après le règlement-livraison du placement sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le règlement-livraison des actions interviendra le 9 décembre 2019.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat d'actions et cette cession d'actions ne constitue pas une offre au public.

À propos du Groupe Carrefour

Fort d'un réseau multi-formats de plus de 12 000 magasins dans plus de 30 pays, le Groupe Carrefour est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. Carrefour accueille 105 millions de clients à travers le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 84,916 milliards d'euros en 2018. Il compte plus de 360 000 collaborateurs qui contribuent à faire de Carrefour le leader mondial de la transition alimentaire pour tous, en offrant chaque jour une alimentation de qualité, accessible partout et à un prix raisonnable.

Le présent communiqué ne doit pas être publié ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, ou au Japon

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions Argan par CRFP 8 ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »), ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement les destinataires entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne.

La distribution du présent communiqué dans certaines juridictions peut faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables. Aucune démarche n'a été entreprise par CRFP 8 ou Carrefour pour permettre une offre d'actions Argan ou la possession ou distribution de ce communiqué dans une juridiction où une démarche serait requise à cette fin. Les personnes qui reçoivent le présent document doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Argan ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Argan. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de CRFP 8 ou Carrefour.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.